

Règlement de participation aux rassemblements ECI

1. Nature de l'événement

Ce rassemblement est une manifestation **statique, conviviale et non commerciale**. Il s'agit d'un moment d'échange entre passionnés, organisé dans le respect des véhicules exposés, des participants et de l'environnement.

2. Responsabilité des exposants et des conducteurs

Chaque conducteur reste **pleinement responsable des manœuvres et déplacements de son véhicule**, y compris lorsqu'il est guidé par un bénévole.

Les propriétaires exposent leur véhicule **sous leur entière responsabilité** et en assurent la **surveillance et la protection** pendant toute la durée de l'événement.

Exclusive Cars Isoire décline toute responsabilité en cas de **vol, de dégradation** ou de non-respect de ces obligations.

3. Responsabilité des visiteurs

Les visiteurs sont tenus de **respecter les distances de sécurité** autour des véhicules exposés, de **ne pas les toucher** et de **surveiller leurs enfants**.

Tout incident résultant d'un comportement inapproprié engagera la **responsabilité civile** de la personne concernée ou de ses représentants légaux.

Les **vélos et poussettes** doivent être maintenus à distance des véhicules.

4. Sécurité et comportement

Tout comportement **dangereux ou irrespectueux** (burns, rupteurs, insultes, etc.) entraînera l'**exclusion immédiate** de l'événement.

Les **animaux doivent être tenus en laisse**.

5. Assurance

L'événement est couvert par une **assurance Responsabilité Civile Organisateur (RCO)**.

Chaque participant doit disposer d'une **assurance personnelle** couvrant les dommages qu'il pourrait causer.

6. Acceptation du règlement

La participation à l'événement implique l'**acceptation sans réserve** du présent règlement.

Celui-ci est **affiché sur place** et disponible **sur demande**.

7. Exposition des véhicules

Pour rappel, **chaque conducteur est seul responsable** des mouvements de son véhicule, même en cas d'assistance par un bénévole pour le guidage.